

Projet de loi n° 23

Le ministre baisse encore la barre

Québec, le 29 novembre 2023. – La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) est scandalisée de constater que le ministre Drainville souhaite déprofessionnaliser à nouveau la profession enseignante.

Le ministre accorde le brevet à rabais

Alors que l'étude détaillée du projet de loi n° 23 tirait à sa fin, et sans qu'il en ait été question une seule fois depuis mai, le ministre de l'Éducation en a profité pour permettre la délivrance du brevet pour aussi peu que 30 crédits d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en éducation préscolaire et enseignement primaire. Pourtant, il existe d'autres types d'autorisation d'enseigner. Jusqu'à maintenant, le brevet, soit l'autorisation permanente d'enseigner, était réservé aux personnes détentrices d'un baccalauréat complet en enseignement ou d'une maîtrise qualifiante. « Cette décision s'inscrit dans une volonté de déprofessionnalisation qui s'est exprimée tout au long de l'étude du projet de loi n° 23 : diminuer la formation initiale, restreindre l'autonomie professionnelle du personnel enseignant, centraliser la gestion et l'orienter encore davantage sur les statistiques. Voilà la vision du ministre Drainville pour notre profession », s'est indignée Brigitte Bilodeau, première vice-présidente et responsable des dossiers professionnels et pédagogiques de la FSE-CSQ.

« Pourtant, il y a plusieurs semaines, nous avons présenté au ministère des solutions innovantes qui auraient permis de moderniser l'accès à la profession enseignante sans pour autant baisser la barre. Le ministre aurait pu s'inspirer de nos propositions qui s'inscrivent dans un modèle professionnalisant : une solide formation initiale, la pleine reconnaissance de l'autonomie professionnelle et un soutien adéquat », a poursuivi madame Bilodeau.

CAPFE

Au cours de l'étude du projet de loi n° 23, le ministre de l'Éducation a dû défendre sa décision d'abolir le Comité d'agrément des programmes de formation à

l'enseignement (CAPFE), un organisme indépendant qui, depuis 1992, recommande au ministre les programmes de formation à l'enseignement aux fins de l'obtention d'une autorisation d'enseigner. En profitant du vide qu'il crée lui-même, le ministre confirme le peu de considération qu'il accorde aux avis divergents.

Profil

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) regroupe 34 syndicats représentant plus de 95 000 enseignantes et enseignants de centres de services scolaires et de commissions scolaires de partout au Québec. Elle compte parmi ses membres du personnel enseignant de tous les secteurs : préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle et formation générale des adultes. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Source

Sylvie Lemieux, attachée de presse de la FSE-CSQ

418 563-7193

lemieux.sylvie@fse.lacsq.org